BIBLIOTHEQUE,
ARCHIVES PUBLIQUES,
OTTAWA, ONT.

35

9

DE 1867 A 1871.

05116

83

1871
(55)

114628

DE 1867 A 1871.

Il y a bientôt quatre ans, la Province de Québec procédait à des élections générales sous l'empire d'une constitution nouvelle. Le peuple, lassé des luttes que l'union du Haut et du Bas-Canada avait occasionnées et cédant aux promesses séduisantes qu'on lui fesait, acceptait la Confédération qu'on lui avait imposée sans le consulter, comme il avait fini par accepter l'union. Le ministère remportait les élections à une forte majorité. L'opposition s'effaça en quelque sorte pour ne pas entraver le régime nouveau qui fut inauguré sous les circonstances les plus favorables à son développement.

Nous sommes à la veille d'une autre élection générale et nous voulons, en jetant un regard en arrière sur les quatre années écoulées, nous rendre compte des résultats obtenus et de notre situation présente au point de vue politique et financier.

En 1867, la Province du Canada entrait dans la Confédération avec une dette de $62,500,000. Le surplus de sa dette devait être partagé par des Arbitres, entre la Province de Québec et celle d'Ontario. Ceux qui avaient été en faveur de la Confédération portaient ce surplus à moins de $5,000,000 (1) et assuraient que la part de la Province de Québec n'excéderait pas $1,750,000 ou tout au plus $2,000,000.

Les revenus de la Province consistaient en un subside de $70,000, de 80 cts. par tête de la population d'après le recensement de 1861, en tout $959,252, payable annuellement par le gouvernement du Canada, plus quelques revenus spéciaux, dont le plus important était le revenu territorial. Ses charges consistaient dans les dépenses d'administration et le paiement de l'intérêt à 5 p. c. sur la part qu'elle aurait à payer d'après le partage fait par les arbitres, dans le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada.

Les partisans du nouvel ordre de choses établissaient par chiffres et avec une apparence de conviction qui pouvait en imposer, que les revenus de la Province de Québec excéderaient ses dépenses, que ses

(1) Discours de M. Galt sur la Confédération.

finances seraient dans l'état le plus florissant et lui permettraient de consacrer aux améliorations publiques des sommes considérables. (1)

Nous avons maintenant des faits pour juger de ces assertions.

Les recettes pour l'année finissant le 30 juin 1870 ont été de	$1,663,236
Les dépenses	1,584,145
Excédant apparent	79,091

Nous disons excédant apparent, parce que de fait les recettes comprennent des montants considérables reçus pour vente de terres et de coupes de bois, ainsi que pour intérêts qui ne sont pas et ne doivent pas être considérés comme revenu ordinaire et parmanent. Deplus, le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada, est de $10,500,000 (2) au lieu de $5,000,000.

Les Arbitres ont chargé à la Province de Québec les 8/17 de ces $10,500,000 ou $4,941,176 dont l'intérêt à 5 p. c. est de $247,058. Ces intérêts n'ayant pas été payés en entier pour 1870, ne sont pas compris dans la dépense de $1,584,145, en sorte que le surplus apparent est absorbé et qu'il y a un déficit réel et considérable, et cela sans aucune dépense extraordinaire et sans autres débourses pour améliorations publiques que quelques faibles montants employés pour terminer les prisons de Québec, de Sherbrooke et de St. Vincent-de-Paul.

Comparons ces recettes et dépenses avec les états de *La Minerve* et nous trouvons que les recettes, au lieu d'être de	$2,400,000
Ne sont que de	1,663,236
Ou $736,764 en moins	$ 736,764
Les dépenses sont de	1,831,163
Au lieu d'être de	1,160,000
Ou $671,163 en plus	671,163
Déficit sur les recettes	$ 736,764
Augmentation de dépenses	671,163
Erreur totale	1,407,927

(1) La *Minerve* du 26 juillet 1867 portait notre revenu local à $2,400,000 et la dépense à $1,160,000, laissant un surplus de $1,240,000.

(2) Voir états faits par MM. Robertson, Wood et Langton.—(*Correspondance sur l'arbitrage.*)

La Minerve annonçait un surplus de $1,240,000, au lieu de cela, il y a un déficit considérable.

Comment expliquer cette différence ? Ou l'on trompait sciemment le public, en portant les recettes probables à un chiffre impossible, et alors c'était une fourberie, ou ceux qui ont administré les affaires publiques depuis 1867, se sont montrés des ignorants et des imbéciles.

Si l'on ne peut expliquer comment les recettes ont été estimées à un chiffre impossible, il est facile de faire comprendre pourquoi les dépenses ont excédé de 50 p. c., l'estimation qui en avait été faite. Une simple comparaison entre les recettes et les dépenses de la Province de Québec et celle de la Province d'Ontario le fera toucher du doigt.

	Québec.	Ontario.
Récettes pour la dernière année fiscale.....	$1,663,236	$2,625,179
Dépenses " " "	1,584,145	1,444,608
Excédant..... $	79,091	$1,181,570

La Province d'Ontario a une population de près de 1,800,000 ; celle de la Province de Québec n'excède pas 1,300,000. Les revenus d'Ontario excèdent de $961,942.93, ceux de la Province de Québec, et cependant les dépenses totales de Québec excèdent de $139,536.22 les dépenses d'Ontario. Mais Ontario a approprié $421,152.38 pour améliorations publiques. Québec n'a dépensé que $168,596.73 qui n'entrent pas dans le cadre des dépenses ordinaires : en sorte que les dépenses ordinaires d'Ontario n'ont été en réalité que de $1,023,456.45, et celles de Québec de $1,415,548.32. C'est donc près de 50 p. c. que la Province de Québec dépense de plus que celle d'Ontario pour l'administration de ses affaires et cela nonobstant la disproportion entre la population et les revenus des deux Provinces. De plus les dépenses ordinaires d'Ontario comprennent $313,600 pour l'éducation, pendant que Québec ne dépense que $242,562 pour le même objet ; $170,000 pour les écoles communes, Québec $116,000, $67,551 pour l'agriculture et Québec $49,863.

Maintenant comparons quelques-une des dépenses de simple administration dans les deux Provinces.

	1869.	1870.	Nombre D'employés.
Gouvernement civil, Québec.....	$273,549	$285,985	170
" " Ontario.....	186,022	163,518	105
Excédant..... $	87,526	$122,467	65

Ainsi les dépenses d'Ontario diminuent pendant qu'elles augmentent à Québec. Il faut soixante et cinq employés et $122,467 de plus à Québec qu'à Ontario pour faire fonctionner le gouvernement. Il y a à Québec sept ministres ; il n'y en a que cinq à Ontario. Ceux de Québec reçoivent $25,750, ceux d'Ontario seulement $16,800, ou $8,900 de moins. La législature, y compris le Conseil Législatif, coûte à Québec $146,337, elle ne coûte à Ontario que $81,885 ou $64,452 de moins. L'indemnité des Députés et des Conseillers Législatifs est à Québec $55,800 et seulement $37,900 à Ontario où il n'y a pas de Conseil Législatif. Les députés reçoivent à Québec $600 par session et $450 seulement à Ontario. Dans le Nouveau-Brunswick, ils reçoivent $6 par jour pendant la durée de la session et seulement $4 à la Nouvelle-Ecosse. Inutile de multiplier les chiffres. Ceux-ci suffisent pour faire voir avec quelle extravagance les affaires sont conduites dans la Province de Québec et pour expliquer comment la Province d'Ontario peut assister toutes les entreprises de chemins de fer, faire des octrois pour faciliter l'égout des savannes, et pour défricher les terres publiques et y établir des colons, construire une résidence pour son Lieutenant-Gouverneur, ériger des asiles pour les sourds et muets, et avoir en outre des placements à intérêt au montant de $2,242,665, pendant que la Province de Québec n'a en caisse qu'une semme insuffisante pour payer les intérêts qu'elle doit, et qu'elle peut à peine terminer les quelques prisons commencées avant la Confédération.

Il est vrai que la Législature de Québec pendant les deux dernières sessions a garanti des subsides en argent et des octrois de terres considérables pour favoriser la construction de chemins à lisses et de voies ferrées, dans différentes parties de la Province. L'effet de ces mesures ne s'est pas encore fait sentir sur les finances du pays et si toutes les voies projetées se construisent, elles ne feront qu'aggraver la situation financière en créant de nouvelles charges au montant d'environ $500,000 et en privant le pays d'une de ses principales sources de revenus, ses terres publiques.

Nous n'entendons pas blâmer ces mesures, qui, nous le croyons, sont propres à développer les ressources du pays, et si nous les signalons ce n'est que pour faire voir l'incurie et l'imprévoyance du gouvernement qui, en face d'un déficit annuel considérable, de charges additionnelles créées pour un avenir prochain et une diminution probable de revenus, au lieu d'appliquer l'économie la plus rigoureuse dans l'administration publique, ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer des taxes nouvelles sur les procédés judiciaires, et des charges sur les colons

établis sur les terres de la Couronne, qui sont d'autant plus injustes et vexatoires qu'elles pèsent sur les classes les plus pauvres de la société.

La situation financière est on ne peut plus mauvaise et avec les hommes au timon des affaires qui ne font rien, ne suggèrent rien pour l'améliorer, nous serons sous peu invinciblement conduits à la taxe directe on a une répudiation déshonorante, seule alternative que nous laisse entrevoir l'administration actuelle.

Si des finances, nous passons à la situation politique, nous nous demandons en vain quelles réformes ont été opérées, quelles sont les mesures d'un intérêt général qui ont été adoptées depuis 1867. Pendant que la législature d'Ontario s'occupait d'étendre ses chemins de fer par des octrois considérables, d'accorder aux colons des octrois de terre gratuits, de les protéger par un *homestead law*, d'améliorer la loi d'éducation en établissant des écoles spéciales, de prohiber le double mandat, quant aux membres du gouvernement, de prévenir la corruption dans les élections, d'assurer l'indépendance du parlement, de régler le mode de contester les élections et d'améliorer la judicature ; le gouvernement à Québec proposait une loi sur le notariat, qui plaçait tous les notaires du pays sous le contrôle immédiat du gouvernement, d'ôter aux sociétés d'agriculture le droit d'élire ceux qui devaient les représenter dans la chambre d'agriculture, et les faire nommer par l'Exécutif, de créer une police rurale, qui a déjà reçu un commencement d'exécution à Québec, et qui bientôt devra s'étendre à tout le pays. Le gouvernement a de plus proposé la refonte des lois municipales, se réservant par le code qu'il a fait adopter une foule de pouvoirs inutiles et vexatoires qui, sous le prétexte de surveiller l'exécution et le fonctionnement de la loi lui permettront de s'immiscer dans les affaires municipales pour contrôler les actes des conseils municipaux.

L'administration des terres de la Couronne se signalait par des règlements mesquins et vexatoires, qui ont eu l'effet de décourager les colons et de les priver de terres défrichées par leurs labeurs.

Pendant que les mesures d'Ontario avaient pour but d'étendre le cercle des attributions du peuple, de garantir ses droits et sa liberté d'action, de développer les ressources du pays et d'offrir les conditions les plus avantageuses pour l'établissement des terres incultes, le gouvernement de Québec cherchait par tous les moyens à centraliser le pouvoir entre ses mains, à détruire l'esprit d'initiative et d'indépendance qui seul rend une population forte, active et énergique.

Le contraste entre l'état de la Province d'Ontario et celui de la Province de Québec est frappant et humiliant pour nous.

Electeurs, le remède est entre vos mains. Lisez les quelques tableaux que nous vous présentons, et jugez par vous-même si ceux qui ont dirigé les affaires depuis quatre ans méritent de nouveau vos suffrages et votre confiance. Demandez-vous s'ils ne vous ont pas trompés lors de la Confédération, s'ils n'ont pas depuis abusé de la confiance que vous aviez reposée en eux et si ce sont les hommes qui peuvent tirer le pays de l'embarras financier où ils l'ont plongé. C'est au poll que vous devrez donner votre réponse, et de cette réponse dépendra l'avenir du pays.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Depuis la Confédération, les ministres du gouvernement fédéral, MM. Cartier, Langevin et Chapais ont eu des siéges dans la législature locale, et MM. Chauveau, Beaubien, Archambault et Irvine, les ministres du gouvernement local, ont siégé dans la Chambre des Communes, à Ottawa. Ces ministres se sont fait élire pour les deux chambres sous le prétexte qu'il fallait que le Bas-Canada fut représenté par ses hommes les plus capables pour mieux défendre ses intérêts ; mais le véritable motif de cette double élection était la nécessité de faire approuver la Confédération et d'exercer dans les élections l'influence des deux gouvernements, celui de la Puissance et celui de la Province de Québec. Cette double élection a eu pour effet d'obliger les ministres fédéraux de négliger leurs devoirs à Ottawa pour assister aux sessions de la législature de Québec, pendant que ceux de Québec ont été des mois entiers absents de Québec, pendant les sessions à Ottawa. Les affaires étaient par là négligées et le public souffrait. L'absence des ministres n'était cependant qu'un des moindres inconvénients du système. Les ministres élus pour les deux chambres, par l'influence des deux gouvernements, sont devenus solidaires les uns des autres. Ceux du gouvernement fédéral soutenaient les ministres de Québec en tout et partout, comme ceux de Québec soutenaient le gouvernement fédéral dans toutes ses mesures quelqu'elles fussent, même au détriment de la Province de Québec, qu'ils étaient plus spécialement chargés de défendre. C'est ainsi qu'ils ont tous voté pour assumer plus d'un million de la dette de la Nouvelle Ecosse et pour augmenter son subside de $82,000 par année, sans aucune compensation pour les autres Provinces; qu'ils ont voté pour imposer des droits sur le charbon, le blé et la farine, lorsque ces droits affectaient plus particulièrement les habitants du Bas-Canada, qui achètent et ne vendent pas ces articles.

C'est encore un fait qu'ils ont appuyé la mesure du gouvernement fédéral pour admettre la Colombie Anglaise dans la Confédération et

construire un chemin de fer au Pacifique qui devra coûter des centaines de millions de dollars. Mais c'est surtout lorsqu'il s'est agi de l'arbitrage pour diviser entre la Province de Québec et celle d'Ontario la partie de la dette publique dont elles sont demeurées chargées par l'acte de la Confédération, que les ministres de la Province de Québec ont fait voir combien ils dépendaient du gouvernement fédéral. A Québec, MM. Chauveau et ses collègues faisaient voter à l'unanimité par les deux branches de la législature des adresses dans lesquelles il était déclaré que la sentence arbitrale rendue par MM. Gray et McPherson, pendant que la Province de Québec n'était pas représentée, était nulle, et à Ottawa, ils se prononçaient contre la proposition de M. Fournier, qui tendait à affirmer, et dans les mêmes termes, ce qu'ils avaient fait déclarer à la législature à Québec. Deplus, lorsque M. Dorion et M. Holton eurent proposé de régler la difficulté d'après un mode qu'ils avaient approuvé, celui d'ajouter à la dette de la Puissance le surplus de la dette dont les Provinces de Québec et d'Ontario étaient chargées, ils ont courageusement parlé et voté contre cette proposition si juste et si équitable, puisque ce surplus de dette n'aurait jamais dû être chargé aux Provinces de Québec et d'Ontario, si ceux qui représentaient le Bas Canada lors de la mesure de la Confédération avaient eu quelque souci de l'intérêt de leur Province.

La conséquence de cette double représentation dans les deux législatures a été que l'influence du gouvernement était double dans chaque législature, et qu'au lieu d'un parlement indépendant, nous avons eu dans chaque Chambre des députés intéressés à soutenir le gouvernement parce que ce gouvernement les soutenait dans leur propre législature.

On mettait ainsi l'intérêt de chaque ministère avant l'intérêt public. De là les mauvaises mesures qui ont signalé les quatre dernières années, tant dans la législature locale que dans la législature fédérale, et dont M. Chauveau et ses collègues et M. Cartier et ses collègues sont également responsables.

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		LÉGISLATION.		
		Conseil Législatif.		
11	1	Greffier	$ 1800.00	1800.00
«	1	1er assistant	1400.00	1400.00
«	1	2e assistant	1200.00	1400.00
«	1	Greffier des bureaux	1000.00	1000.00
«	1	Do des journaux	1000.00	1000.00
«	1	Do des comités spéciaux	800.00	1000.00
«	1	Huissier de la verge noire	800.00	800.00
«	1	Sergent d'armes	600.00	600.00
«	1	Commis expéditionnaire	600.00	600.00
«	1	Messager en chef	600.00	600.00
«	3	3 messagers, à $400	1200.00	1200.00
«		Montant déboursé pour défrayer les dépenses de la Chambre, et mandats émis	20998.11	22461.40
			$ 31998.11	33861 40
		Assemblée Législative.		
«	1	Orateur	2400.00	2400.00
«	1	Greffier	1800.00	1800.00
«	1	Assistant greffier	1400.00	1400.00
«	1	Comptable	1000.00	1000.00
«	1	Assistant comptable	600.00	600.00
12	1	Greffier en chef des bureaux	1000.00	1000.00
«	1	Commis expéditionnaire	500.00	500.00
«	1	Do do	500.00	500.00
«	1	Do do	500.00	500.00
«	1	Do do (9 mois à $500)	375.00	
«	1	Do do (3 mois à $300)	75.00	150.00
«	1	Do do	500.00	500.00
«	1	Greffier en chef des comités et élections	1200.00	1200.00
«	1	Do des bills privés	1200.00	1200.00
«	1	1er assistant	800.00	800.00
«	1	2e do (9 mois à $600)	450.00	
«	1	Chef des traducteurs français	1200.00	1200.00
«	1	1er assistant do	800.00	800.00
«	1	2e assistant do	600.00	600.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes pvblics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
		LÉGISLATION.		
		Assemblée Législative.		
29	1	Orateur	1000.00	1000.00
28	1	Greffier	1400.00	1400.00
28	1	Assistant	1200.00	1200.00
«	1	Greffier des Comités	1200.00	1200.00
«	1	Do des bureaux	800.00	800.00
«	1	Do des records	600.00	600.00
29	1	Do en loi à $5 par jour	485.00	416.21
28	1	Commis	00	500.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
12	1	Chef des traducteurs anglais.....	$ 1200.00	1200.00
«	1	Assistant.....	800.00	800.00
«	1	Greffiers des journaux français.....	1200.00	1200.00
«	1	Assistant.....	600.00	600.00
«	1	Greffier des journaux anglais.....	1200.00	1200.00
«	1	1er asst. do (9 mois à $600)	450.00	600.00
«	1	2e do (9 mois à $500)	375.00	
«	1	Assistant (3 mois à $600).....	150.00	
«	1	Secrétaire de l'Orateur.....	700.00	700.00
«	1	Maître de poste.....	600.00	600.00
«	1	Assistant do	500.00	500.00
«	1	Sergent d'armes.....	800.00	800.00
«	1	Messager en chef.....	600.00	600.00
«	5	5 messagers à $400.....	2000.00	2000.00
«	1	1 do (du 23 mars au 30 juin '69	110.00	
«	1	1 do		400.00
«	1	Greffier en loi.....	1800.00	1800.00
«	1	Assistant do	800.00	800.00
«	1	Bibliothécaire.....	1000.00	1000.00
13		Montant déboursé pour défrayer les dépenses de la Chambre et mandats émis.....	58009.26	66567.81
«	1	Greffier de la Couronne en Chancellerie et dépenses de son bureau...	872.00	1000.00
36		Gardiens, Chauffage et éclairage...	2658.33	3172.40
			93324.59	101690.21
	13	Rapporté pour Conseil Législatif.....	31998.11	33861.40
	56			
			$125322.70	135551.61
		Bureau du Lieutenant-Gouverneur.		
	1	Secrétaire privé.....	1400.00	
13	1	Aide de Camp.....	800.00	800.00
«		Escorte d'honneur à l'ouverture du Parlement.....		91.50

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
30	2	Maître de poste et assistant.....	854.00	352.00
28	1	Chauffeur.....	400.00	365.00
29	1	Sergeant d'armes.....	400.00	400.00
28	1	Messager en chef et gardien.....	400.00	500.00
28	1	Do à $1.....	306.00	365.00
«	1	Do à $1.....		342.00
«	1	Do à $1.....		219.00
29	1	Greffier en loi (moitié de deux ans 1868-69).....	500.00	500.00
29	1	Bibliothécaire.....		400.00
28	1	Gardien (watchman).....		220.00
39	3	Chauffeurs temporaires.....	160.25	365.00
29	1	Greffier de la Couronne en Chancellerie.....	400.00	400.00
29, 30, 38, 39		Montant payé pour employés sessionnels, messagers, pages, écrivains, etc., papeterie, frais de poste, contingents, impression et reliure des documents etc., chauffage et éclairage.	30420.00	25650.08
	23			
29		Montant payé pour Indemnité et frais de voyage des membres.....	61800.00	44519.00
			$102825.25	81713.29
		Bureau de Lieutenant-Gouverneur.		
16	1	Secrétaire privé.....	800.00	800.00
«	1	Messager.....	271.65	400.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
13	1	Messager	400.00	400.00
	1	Do et gardien à $1	242.00	
	4		$ 2842.00	1291.50
		Bureau du Conseil Exécutif.		
13	1	Greffier	1800.00	1800.00
«	1	1er Commis	1200.00	500.00
«	1	Commis	600.00	662 49
«	1	Messager	400.00	400.00
«	1	Do et gardien	122.00	365.00
	5		$ 4122.00	3727.49
		Département du Secrétaire Provincial.		
13	1	Secrétaire Provincial	3750.00	3750.00
«	1	Asst. do	1800.00	1800.00
«	1	Commis	1200.00	1200.00
14	1	Do		700.00
«	1	Comptable des dépenses contingentes	1000.00	1000.00
«	1	Commis	1000.00	333.33
«	1	Do	800.00	800.00
«	1	Do	600.00	600.00
«	1	Messager	400.00	400.00
«	1	Gardien de bureau	100.00	100.00
18	1	Messager surnuméraire } voir	273.75	273.75
«	1	Commis surnuméraire } contin-		500.00
«	1	Do do } gents.		22 00
14	1	Sous régistraire	1400.00	1400.00
«	1	Commis	1100.00	1100.00
«	1	Do	716.66	291.66
«	1	Messager	400.00	400.00
	1	Commis surnuméraire (voir contingents	208.34	
	18		$ 14748.75	14670.74

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
			1071.65	1200.00
		Bureau du Conseil Exécutif.		
16	1	Greffier	400.00	400.00
«	1	Gardien	365.00	365.00
«	1	Messager	250.00	250.00
	3		$ 1015.00	1015.00
		Département du Secrétaire Provincial.		
17	1	Secrétaire-Provincial	3200.00	3200.00
«	1	Assistant do	1200.00	1200.00
«	1	Commis	62.00	730.00
«	1	Greffier permanent	800.00	800.00
«	1	Commis temporaire	730.00	240.00
«	2	2 commis temporaires à $365	730.00	730.00
«	1	1 do do		416.00
«	1	Messager	365.00	365.00
17	1	Député Régistraire	400.00	400.00
	9		$ 7487.00	8081.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes, publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		Département des officiers en loi.		
14	1	Procureur général	$ 3750.00	3750.00
«	1	Solliciteur général	2800.00	2800.00
«	1	Assistant	1800.00	1800.00
«	1	Commis	800.00	800.00
«	1	Messager	400.00	400.00
19	1	Commis surnuméraire (voir contingents)		350.00
	6		$ 9550.00	9900.00
		Département du Trésor.		
14	1	Trésorier	3750.00	3750.00
«	1	Sous-Trésorier	1800.00	1800 00
«	1	Auditeur	1800.00	1800.00
«	1	Teneur de livres	1200.00	1200.00
«	1	Do do	1200.00	1200.00
«	1	Commis	1000.00	1000.00
«	1	Do	1000.00	1000.00
15	1	Do	800.00	800.00
«	1	Do	600.00	600.00
«	1	Do		600.00
«	1	Messager et gardien de bureau	500.00	500.00
«	1	Do	400.00	400.00
	12		$ 14050.00	14650.00
		Département des Terres de la Couronne.		
15	1	Commissaire	3750.00	3750.00
«	1	Assistant	1800.00	1816.74
«	1	Sous arpenteur général	2400.00	2400.00
«	1	Arpenteur et dessinateur	1400.00	1400.00
«	1	Do	1400.00	1010.00
	1	Do	1240.00	
«	1	Dessinateur	1060.00	1060.00
«	1	Commis	1100.00	1100.00
«	1	Do	1100.00	1100.00
«	1	Do (ventes de terres)	1800.00	1800.00
	1	Do	1100.00	1100.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
		Département des officiers en loi.		
16	1	Procureur général	4000.00	4000.00
16	1	1er Commis	1200.00	1200.00
«	1	2e do	600.00	700.00
«	1	Messager	250.00	250.00
	4		$ 6050.00	6150.00
		Département du Trésor.		
17	1	Trésorier	3200.00	3200.00
«	1	Auditeur	1000.00	1200.00
«	1	Comptable	1200.00	1200.00
«	1	Commis correspondant	600.00	650.00
«	1	Do do	500.00	550.00
«	1	Messager	365.00	365.00
57	1	Services d'un commis extra (voir contingents)		131.00
	7		6865.00	7296.00
		Département des Terres de la Couronne.		
18	1	Commissaire	3200.00	3200.00
«	1	Assistant	2600.00	2678.35
«	1	Commis (9 mois)		1057.66
«	1	Arpenteur en Chef	1800.00	1800.00
«	1	Do et dessinateur	1280.00	1280.00
«	1	Do do	730.00	730.00
	1	Teneur de livres (3 mois à $1200)	300.00	
	1	Commis (7 mois à $900)	725.00	
«	1	Do en chef (ventes de terres)	1800.00	1500.00
«	1	Do	1400.00	116.66
«	1	Do	1060.00	88.33
«	1	Do	500.00	41.61

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1879 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
15	1	Commis	1060.00	1060.00
«	1	Do	1060.00	1060.00
«	1	Commis, (vente des terres)	1240.00	1240.00
«	1	Do	1060.00	1240.00
«	1	Do	500.00	1060.00
«	1	Do (deux mois à $500)		83.32
«	1	Régistraire	1200.00	1200.00
«	1	Comptable	1600.00	1600.00
«	1	Commis	900.00	900.00
«	1	Do	500.00	500.00
«	1	Commis (bois et forets)	1240.00	1240.00
«	1	Do	800.00	800.00
	1	Do	800.00	
«	1	Do	600.00	600.00
	1	Do	1240.00	
«	1	Messager	450.00	450.00
«	1	Do	450.00	450.00
«	1	Do	450.00	450.00
20	1	Commis surnuméraire (voir contingents)	416.00	166.68
47	1	Do bureau d'enregistrement	1600.00	1600.00
«	1	Do do	1400.00	1702.50
«	1	Do	1200.00	1502.50
«	1	Do	1000.00	600.00
«	1	Do	732.00	600.00
«	1	Do	600.00	700.00
«	1	Do	600.00	668.00
	1	Do (1 mois à $1400)	116.68	1400.00
21	1	Do surnuméraire } voir		370.50
«	1	Do do } contingens.		211.50
47	1	Do	27.66	668.56
«	1	Commis	33.24	416.68
«	1	Do	585.00	300.00
«	1	Do	111.66	300.00
48	1	Do		730.00
	1	Do		200.00
	46		$ 41722.24	42606.98

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1869	1869
19	1	Commis en chef (terres du clergé et des écoles)	1800.00	1800.00
«	1	Do	1240.00	1400.00
19	1	Commis (terres du clergé et des écoles)	1200.00	1200.00
«	1	Do	1020.00	1100.00
	1	Do		310.00
«	1	Commis en chef (lettres patentes)	1400.00	1400.00
«	1	Do	900.00	900.00
«	1	Do	730.00	730.00
«	1	Do en chef (bois et forêts)	1240.00	1240.00
«	1	Do		148.00
«	1	Do	972.00	1200.00
«	1	Do		300.00
«	1	Comptable et Caissier (*accts. branch*)	1800.00	1800.00
«	1	Teneur de livres	817.00	800.00
«	1	Commis	769.00	800.00
«	1	Do	760.00	933.32
«	1	Do en chef (rapports des agens)	1400.00	1166.66
«	1	Do	1400.00	200.00
«	1	Do	274.19	266.68
«	1	Do	1060.00	
«	1	Commis (bureaux d'enregistrement)	1400.00	1400.00
	1	Do temporaire	700.00	
«	1	Gardien de bureau	500.00	500.00
«	1	Messager	450.00	450.00
«	1	Commis en chef (chemins de colonisation		1600.00
«	1	Do et dessinateur		666.66
«	1	Do temporaire		58.33
59	1	Do temporaire (voir contingens)		90.00
«	1	Do Do Do		90.00
	41		$ 37018.19	36042.11

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
		Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.		
15	1	Commissaire	3750.00	3750.00
«	1	Assistant	1800.00	1800.00
«	1	Inspecteur des agences	1302.16	1200.00
	1	Architecte	1600.00	
15	1	Secrétaire et comptable	1200.00	1200.00
16	1	Do Asst.	900.00	900.00
15	1	Commis dessinateur	900.00	900.00
16	1	Do	900.00	900.00
16	1	Do	800.00	800.00
16	1	Messager	400.00	400.00
15	1	Directeur des travaux		1600.00
«	1	Commis (teneur de livres)		800.00
21	1	Do surnuméraire (voir contingens)		204.75
	12		$ 13552.16	14454.75
		Orateur du Conseil Législatif.		
16		Président du Conseil Exécutif et Orateur du Conseil Législasif	3200.00	3200.00
		Mines d'Or.		
55	1	Agent	1825.00	1825.00
«		Police et uniformes	3151.57	3206.67
	1		$ 4976.57	5031.67
		Département de l'Education.		
16	1	Ministre de l'Instruction publique	1000.00	1000.00
«	1	Secrétaire	2000.00	2000.00
«	1	Assistant	1400.00	1400.00
«	1	Commis correspondant	1000.00	1000.00
«	1	Do do	1000.00	1000.00
«	1	Asst. do	800.00	800.00
«	1	Commis Comptable	1000.00	1000.00
«	1	Do expéditionnaire	660.00	660.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
		Département de l'Agriculture et des Travaux publics.		
17	1	Commissaire	3200.00	3200.00
«	1	Arpenteur	1600.00	1600.00
18	1	Secrétaire d'agriculture	800.00	800.00
«	1	Comptable et Bibliothécaire	800.00	800.00
	1	1er Commis et dessinateur	800.00	
	1	Commis	200.00	
	1	Do	200.00	
	1	Do	41.66	
	1	Do	184.00	
«	1	Messager	335.00	365.00
«	1	Secrétaire des travaux publics		1000.00
58	1	Commis extra (voir contingents)		59.00
	7		$ 8160.66	7824.00
		Orateur du Conseil Législatif.		
		Cet officier n'existe pas		
		Mines d'Or.		
	1	Agent et Inspecteur	910.00	
		Dépenses de la police	654.88	
	1		$ 1564.88	
		Département de l'Education.		
50	1	Surintendant	4000.00	4000.00
«	1	Député do	2200.00	2200.00
«	1	Commis en chef et Comptable	1200.00	1400.00
«	1	Do correspondant	900.00	900.00
«	1	Greffier des statistiques	500.00	1000.00
«	1	Asst. Commis correspondant		600.00
«	1	Messager	365.00	365.00
«	1	Asst. Greffier des Statistiques	500.00	800.00

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes Publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1870.	Nombre d'employés.	QUÉBEC.	1869	1870
16	1	Asst. Commis comptable.....	549.98	600.00
«	1	Messager.....	400.00	400.00
29		Traitement des Inspecteurs d'écoles..	14725.54	18987.50
«		Journaux de l'Instruction Publique..	2947.00	2395.26
	10		$ 27482.52	31243.76
		Police.		
28et29		Montant payé pour force de Police riveraine etc., uniformes, contingents etc.....	11980.52	6756.63
29		Do corps de police provinciale sous l'acte 33 Vict., ch. 24.....		2901.46
			$ 11980.52	9658.09

Tableau comparatif des dépenses ordinaires des Provinces de Québec et Ontario pour les 2 années expirées le 30 Juin 1869 et 1870, quant à Québec, et le 31 Décembre 1868 et 1869 quant à Ontario, d'après les comptes publics de ces Provinces.

Page des comptes publics, 1869.	Nombre d'employés.	ONTARIO.	1868	1869
52		Inspection des écoles de grammaire.	2000.00	2000.00
«		Journaux de l'Instruction publique.	1800.00	1886.02
	8		$ 13965.00	15351.02
		Police.		
		Aucune telle dépense.....		

RECAPITULATION.

	Nombre des employés.	QUÉBEC.		Nombre des employés.	ONTARIO.		Surplus des employés dans Québec.	Surplus de dépenses pour Québec.	
		1869	1870		1868	1869		1869	1870
Législation	56	$125322.70	135551.61	23	102825.25	81713.29	33	22497.45	53838.32
Bureau du Lieutenant Gouverneur	4	2842.00	1291.50	2	1071.65	1200.00	2	1777.35	91.50
Département du Conseil Exécutif	5	4122.00	3727.49	3	1015.00	1015.00	2	3107.00	2712.49
Département du Secrétaire Provincial	18	14748.75	14670.74	9	7487.00	8081.00	9	7261.75	6589.70
Département des officiers en loi	6	9550.00	9900.00	4	6050.00	6150.00	2	3500.00	3750.00
Département du Trésor	12	14050 00	14650.0o	7	6865.00	7296.00	5	7185.00	7354.00
Département des Terres de la Couronne	46	41722.24	42606.98	41	37018.19	36042.11	5	4704.05	6564.87
Départements d'Agriculture et Travaux Publics	12	13552.16	14454.75	7	8160.66	7824.00	5	5391.50	6630.75
Orateur du Conseil Législatif		3200.00	3200.00		.....	.....		3200.00	3200.00
Mines d'or	1	4976.57	5031.67	1	1564.88	.....		3411.69	5031.67
Police		11980.52	9658.09		.....	.....		11980.52	9658.09
Département de l'Education	10	27482 52	31242.76	8	13965.00	15151.02	2	13517.52	16091.74
	170	$273549.46	285985.59	105	186022.63	164518.42	65	87526.83	121513.13

NOTA.—Sont compris dans les frais de Législation de Québec, les salaires des traducteurs français et anglais et leurs assistants, ainsi que du Greffier des journaux français et assistants, qui ne sont pas requis à Ontario et se montant à $6400.

TERRES DE LA COURONNE.—Les terres de la Couronne dans Ontario produisent, année finissant le 31 Décembre 1869 $647,794.73 et les dépenses du Departement sont de $36042.11 pour la même année. Celles de Québec produisent seulement $473699.60 année finissant le 30 Juin 1870. Et les dépenses du Département pour la même année sont de $42606.98.

Dans la proportion de ce que les terres de chaque Province produisent, les dépenses du Département des terres de Québec ne devraient être que de $25,509.50. En sorte qu'elles excèdent ce qu'elles devraient être, de deux tiers, c'est-à-dire $16,097.48.

TABLEAU COMPARATIF DES SALAIRES DE DIVERS OFFICIERS, ETC., DANS LES QUATRE PROVINCES, VIZ :

	Québec.	Ontario.	Nouvelle Ecosse	Nouveau Brunswick
Secrétaire Provincial et Ministre de l'Instruction Publique	$ 4750.00	3200.00	2400.00	2400.00
Procureur Général	3750.00	4000.00	1600.00	2400.00
Solliciteur Général	2800.00	.....		.....
Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics	3750.00	3200.00	2000.00	2000.00
Ministre des terres de la Couronne	3750.00	3200.00	2000.00	.....
Trésorier	3750.00	3200.00	.....	.....
Président du Conseil Exécutif et Orateur du Conseil Législatif	3200.00	.....	.....	.....
	$ 25750.00	16800.00	10000.00	6800.00

Formant pour Québec une dépense excédant de $8,900 celle d'Ontario, de $15,750 celle de la Nouvelle Ecosse et de $18,950 celle du Nouveau Brunswick et de seulement de $7,850 moindre que celle des trois autres Provinces réunies, pour les mêmes services.

AUTRE TABLEAU.	Québec.	Ontario.	Nouvelle Ecosse.	Nouveau Brunswick
Orateur de la Chambre d'Assemblée	$ 2400.00	1000.00	1200.00	1200.00
Indemnité des membres :	.....	... .		
Conseil Législatif : Ontario.	.....	.....		
Québec, 24 membres à $600	14000.00	.....		
Nouvelle Ecosse 21 membres, 49 jours (durée de la session 69) à $4 par jour	.....	.....	4116.00	
Nouveau Brunswick, 18 membres, 49 jours à $6 par jour	.....	.....		6174.00
Assemblée Législative : Québec 65 membres à $600	39000.00	.....		
Ontorio 82 membres à $450	.....	36900.00		
Nouvelle Ecosse 38 membres à $4 par jour, 49 jours	.....	.....	7448.00	
Nouveau Brunswick 41 membres à $6 par jour, 49 jours	.....	.....		11172.00
	$ 55800.00	37900.00	12764.00	18546.00

Formant pour Québec une dépense excédant de $17,900 celle d'Ontario, de $43,036 celle de la Nouvelle Ecosse et de $36954 celle du Nouveau Brunswick et de seulement $13,410 moindre que celle des trois Provinces réunies pour les mêmes services.

TABLEAU COMPARATIF DES OCTROIS POUR L'EDUCATION.

Québec—Année finissant le 30 Juin 1869.		Ontario—Année finisant le 31 Décembre 1868.	
Education supérieure	$ 70691.00	Education supérieure	$ 30600.00
Ecoles communes	116000.00	Ecoles communes	170000.00
Municipalités pauvres	4000.00	Municipalités pauvres	2000.00
Ecoles Normales et Modèles	43562.00	Ecoles Normales et Modèles	17000.00
Livres pour prix	2400.00	Livres pour prix, Maps, Appareils, etc	32000.00
Instituteurs à la retraite	5054.05	Instituteurs à la retraite	4200.00
Enseignement Agricole, Ecoles Normales	400.00	Enseignement Agricole, Ecoles Normales	.....
Bibliothèque du Département et Musée	455.63	Bibliothèque du Département et Musée	2800.00
Ecoles de grammaire	.....	Ecoles de grammaire	55000.00
	$242562.68		$313600.00

Surplus en faveur d'Ontario $71,037.32.

QUÉBEC.		AUTRE TABLEAU	ONTARIO.	
La recette totale de Québec pour l'année finissant au 30 Juin 1870 est de	1663236.36		La recette totale d'Ontario pour l'année finissant au 31 Décembre 1869 est de	2625179.29
La dépense totale pour Québec durant le même temps a été de	1584145.05		La dépense d'Ontario pour le même temps a été de	1444608.83
Surplus pour l'année	$ 79091.31		Surplus pour l'année	$ 1181570.46
NOTA.—Dans cette dépense n'est pas compris l'intérêt de la dette se montant à $5,000,000 d'après la décision arbitrale et produisant par conséquent d'intérêt annuel à 5 par cent	250000.00		La dépense de Québec pour être dans la même proportion de son revenu que celle d'Ontario est au revenu d'Ontario ne devrait être que de	996055.50
En déduisant le surplus de l'année	79091.31		En sorte qu'elle excéde cette proportion de	688089.55
Il reste un déficit pour l'année de	$170908.69		Par année, représentant un capital calculé sur le pied de 5 par cent	$13761780.00

Il reste un déficit pour l'année de	$170908.69	Par année, représentant un capital calculé sur le pied de 5 par cent	688089.55	$13761780.00

AUTRE ETAT COMPARATIF ENTRE LES DEUX PROVINCES DE QUÉBEC ET D'ONTARIO.

Page des comptes publics, 1870.	QUÉBEC.		Page des comptes publics, 1869.	ONTARIO.	
	LÉGISLATION.			LÉGISLATION.	
5	En prenant pour chaque Province le nombre total des items des comptes publics qui se rapportent à la législation, en y comprenant l'impression et distribution des Statuts, on trouvera que la différence est encore moins favorable à Québec que celle démontré ci-dessus; ainsi on trouve que pour l'année expirée le 30 Juin 1870, les frais de Législation pour Québec ont été de	$146337.79	1	Et le total de la dépense pour la Législation d'Ontario pour l'année expirée le 31 Décembre 1869 n'a été que de	$ 81885.39
	Surplus de dépense pour la Province de Québec				$ 64452.40

ARBITRAGE PROVINCIAL.

A l'ouverture de la dernière session du parlement de Québec, le Lieutenant Gouverneur s'exprimait ainsi sur la question de l'arbitrage pour diviser le surplus de la dette du Canada entre les Provinces de Québec et Ontario. « L'arbitre nommé par la Province d'Ontario et « celui qui a été nommé par le gouvernement fédéral ont continué « leurs délibérations sans que cette province fut aucunement représentée, « et j'ai cru devoir protester contre l'illégalité de leur conduite, et plus « tard contre le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en « sont venus.»

Le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée adoptèrent, à l'unanimité, une adresse en réponse au discours du trône, où il était dit : « Nous remercions Votre Excellence d'avoir protesté, d'abord contre « l'illégalité de leur conduite (parlant des arbitres) et plus tard contre « le résultat manifestement injuste et illégal auquel ils en sont venus,»

Plus tard, ces deux corps adoptèrent, sur la proposition qu'en firent les membres du gouvernement local, des adresses au Gouverneur Général dans lesquelles il était dit que : « la prétendue sentence arbitrale « est absolument nulle et illégale, pour toutes les raisons ci-dessus ex- « posées, et aussi parcequ'elle a été rendue par deux arbitres qui, par « suite de la résignation de leur collègue, n'avaient plus aucun pouvoir « ni jurisdiction ; par conséquent les intentions de l'Acte de l'Amérique « Britannique du Nord, 1867, n'ont pas été mises à effet et aucun titre va- « lable n'est donné ni à l'une ni à l'autre Province, pour les dettes ac- « tives, obligations, crédits, biens et propriétés qu'il était du devoir des « dits arbitres de séparer et de partager entre les dites Provinces.»

La Province de Québec ne saurait permettre que l'on dispose de ses biens ou que l'on exige d'elle aucune somme d'argent, comme elle ne saurait accepter aucuns biens, titres, crédits ou obligations en vertu de la dite prétendue sentence arbitrale, et elle doit résister et résistera par tous les moyens en son pouvoir, à l'exécution de la dite prétendue sentence arbitrale, demandant que justice lui soit rendue, et que ses droits, tels que reconnus par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, soient maintenus :

Voilà ce qui se passait à Québec, dans le cours de l'automne dernier, sous la direction de MM. Chauveau, Ouimet, Beaubien, Archambault et Irvine, ministres locaux, appuyés de MM. Cartier, Langevin et Chapais, ministres du gouvernement fédéral. Deux mois plus tard, la chambre des communes, à Ottawa, étant saisie de la même question sur une proposition de M. Blake, M. Fournier, député libéral pour le comté de Bellechasse, voyant que le gouvernement ne proposait rien pour régler la difficulté, proposa en amendement « qu'il fut représenté « à Son Excellence que dans l'opinion de cette Chambre les deux arbi- « tres nommés, l'un par le gouvernement de la Puissance du Canada, « et l'autre par celui de la Province d'Ontario, ayant entendu et jugé les « questions relatives au partage de la dette entre les Provinces de Qué- « bec et Ontario, leur sentence ne peut lier les Provinces, et doit être « considérée comme non avenue.»

Cette proposition était dans les mêmes termes que ceux mis dans la bouche du lieutenant gouverneur de Québec, par M. Chauveau, et adoptés dans les adresses votées par les deux chambres de Québec.

En faisant cette proposition, M. Fournier dit qu'il regrettait que les ministres représentant la Province de Québec dans le gouvernement fédéral, n'eussent pas cru cette question assez importante pour en faire mention dans le disconrs du trône, comme l'avaient fait les ministres de Québec.

Le premier ministre, Sir John A. McDonald, dit que le gouvernement n'avait rien à dire au sujet de cet arbitrage ; que la Chambre n'avait pas jurisdiction et qu'elle ne devait pas exprimer d'opinion. MM. Cartier, Langevin et Dunkin applaudirent à cette déclaration si contraire à la politique qu'ils avaient approuvée à Québec. Et MM. Chauveau, Irvine et Beaubien condamnèrent la proposition de M. Fournier et s'y opposèrent avec le gouvernement fédéral, sous le prétexte que la Chambre ne connaissait pas suffisamment la question pour la décider.

M. Dorion fit voir combien petite était la raison invoquée à l'encontre de la proposition et dit qu'il ne comprenait pas comment les membres du gouvernement de Québec et ceux qui avaient voté avec eux, à Québec, pour l'adresse en réponse au discours du trône, avant que les documents leur eussent été communiqués, pouvaient donner une semblable raison, lorsque pas un membre des Provinces Maritimes ne s'était plaint de ne pas connaître la question.

La discussion fut remise, et deux jours après, sur l'interpellation de M. Godin, M. Cartier, parlant au nom du gouvernement, dit que, sous

un jour ou deux, il ferait connaître la politique du gouvernement sur cette question. Le lendemain, lors de la reprise de la discussion, M. Fournier déclara que le gouvernement ayant promis d'annoncer sa décision sur cette question, il croyait devoir lui laisser l'occasion de développer sa politique et retirait sa proposition.

Deux jours plus tard, M. Cartier, au nom du gouvernement, annonça à la chambre que le gouvernement ne pourrait rien faire et qu'il ne ferait rien pour régler la difficulté, et qu'il laisserait aux gouvernements de Québec ou Ontario d'appeler au Conseil Privé de Sa Majesté, de la décision des arbitres, ou de s'y soumettre.

La promesse du gouvernement n'avait été faite évidemment que pour éluder la proposition de M. Fournier.

M. Dorion donna alors immédiatement avis qu'il proposerait :

1o Que le partage entre la Province d'Ontario et la Province de Québec du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au delà de la somme de $62,500.000 mis à la charge de la Puissance du Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord présente des difficultés sérieuses qui n'ont pu jusqu'à présent être résolues d'une manière satisfaisante.

2o Que ces difficultés résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif (assets) demeuré commun à ces deux provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3o Que pour éviter ces difficultés la dette de la ci-devant Province du Canada devrait être mise en entier, à la charge de la Puissance, comme si elle l'eut été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour la part que ces Provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4o Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de vouloir bien recommander que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé conformément à ces résolutions.

Cet avis n'avait pas été plus tôt donné que, sur l'interpellation de M. Fortin, M. Cartier déclarait que le gouvernement local avait déjà fait au gouvernement fédéral, mais verbalement seulement, une proposition semblable à celle de M. Dorion.

Le six Mars, M. Dorion proposa ses résolutions. M. Cartier, pour éviter de voter sur ces résolutions, souleva une question d'ordre qui fut maintenue par l'Orateur.

M. Dorion, voyant que pour éviter la question d'ordre déjà soulevée il lui fallait faire venir la question d'une maniare indirecte, donna un nouvel avis et proposa, le neuf Mars, qu'il fût présenté une adresse à Sa Majesté, représentant :

" Qu'il n'était pas probable que la division du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada entre les provinces de Québec et d'Ontario puisse être effectuée d'une manière juste et satisfaisante par le mode pourvu par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 et que les difficultés de cette question ont été considérablement augmentées par la sentence arbitrale rendue par les arbitres nommés par le gou-

vernement de la Puissance et par celui d'Ontario en l'absence d'un arbitre pour la Province de Québec, laquelle sentence est regardée par le gouvernement et le peuple de la province de Québec comme illégale et injuste, et priant Sa Majesté de vouloir bien recommander la passation d'un acte par le parlement impérial, amendant l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à permettre au parlement du Canada de législater sur toute question se rattachant à ce surplus de la dette.

M. Cartier proposa pour amendement que tous les mots, dans la motion principale, fussent remplacés par les suivants :

" La validité de la sentence rendue par les arbitres nommés par le gouvernement de la Puissance et par le gouvernement d'Ontario en l'absence d'un arbitre agissant de la part de la Province de Québec, étant contestée par la province de Québec, et le gouvernement du Canada en étant venu à la conclusion de ne pas agir sur la dite sentence avant que sa validité n'ait été déterminée par un tribunal judiciaire compétent, cette chambre s'abstient d'exprimer aucune opinion sur la sentence ainsi rendue. "

M. Holton proposa pour amendement à l'amendement de M. Cartier, que tous les mots dans le dit amendement fussent remplacés par les suivants :

" Cette chambre regrette que Son Excellence le gouverneur général n'ait pas été conseillé de recommander à cette chambre d'adopter une adresse à Sa Majesté la Reine, représentant :

Que le partage entre la province d'Ontario et la province de Québec du surplus de la dette de la ci-devant province du Canada au-delà de la somme de $62,500,000 mis à la charge de la Puissance du Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, présente des difficultés sérieuses qui n'ont pu jusqu'à présent être résolues d'une manière satisfaisante ;

Que ces difficultés résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif (assets) demeuré commun à ces deux provinces, menaçent de créer des embarras sérieux, et

Que pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant province du Canada devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eut été dès l'origine, avec compensation aux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette,—et demandant qu'il plaise à Sa Majesté de recommander au Parlement Impérial la passation d'un acte à l'effet d'amemder l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord conformément aux représentations ci-dessus.

Comme l'on voit, cette proposition était identiquement la même que celle que M. Dorion avait proposée quelques jours avant. Elle avait été faite dans cette forme pour qu'elle ne fut pas déclarée hors d'ordre.

L'amendement de M. Holton étant mis aux voix, après discussion, les députés du Bas Canada votèrent comme suit :

POUR.—Messieurs Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Cimon, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Joly, Pâquet, Pelletier, Pozer et Tremblay.—16.

CONTRE.—Messieurs Archambeault, Baker, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Brousseau, Caron, Cartier Sir George E., Cayley, Colby, Daoust, Dufresne, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Irvine, Lacerte, Langevin, Langlois, Masson (Soulanges), Masson (Terrebonne), McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, Pinsonneault, Pope Pouliot, Robitaille, Ross (Champlain), Scriver, Simard, Sylvain, Tourangeau, Wright (comté d'Ottawa.)—37.

L'amendement de M. Holton ayant été perdu, le vote sur la mo-

tion de M. Cartier fut pris et les députés du Bas Canada votèrent comme suit :

Pour.—MM. Archambault, Baker, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Brousseau, Caron, Cartier Sir George E., Cayley, Colby, Daoust, Dufresne, Dunkin, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Irvine, Lacerte, Langevin, Langlois, Masson (Soulanges), Masson (Terrebone), McDougall (Trois-Rivières), McGreevy, Pinsonneault, Pope, Pouliot, Robitaille, Ross (Champlain), Scriver, Simard, Sylvain, Tourangeau et Wright (comté d'Ottawa).—37.

Contre.—Messieurs Barthe, Béchard, Bourassa, Cheval, Cimon, Coupal, Delorme, Dorion, Fournier, Geoffrion, Godin, Joly, Pâquet, Pelletier, Pozer et Tremblay.—16.

A Québec, MM. Chauveau et autres ministres locaux font déclarer au Lieutenant Gouverneur et aux deux chambres que la prétendue sentence arbitrale était injuste et nulle, et que la Province de Québec ne s'y soumettrait jamais. MM. Cartier, Dunkin et Langevin approuvent ces déclarations, puisque les adresses ont été passées à l'unanimité. Mais à Ottawa, ils repoussent la proposision de M. Fournier, qui tend à déclarer la sentence nulle, et les propositions de MM. Dorion et Holton qui suggéraient un mode équitable de régler la difficulté, en mettant le surplus de la dette à la charge de la Puissance, comme elle aurait dû l'être dès l'origine. Il y a eu plus : c'est que M. Cartier a fait décider que la question doit être soumise au Conseil Privé ; ce qui entraîne nécessairement l'obligation de se soumettre à la sentence si la décision du Conseil Privé est contre la Province de Québec, et MM. Chauveau, Archambault, Beaubien et Irvine votent pour cette proposition, après avoir déclaré que le gouvernement de Québec ne se soumettra jamais à cette sentence injuste.

Les ministres étaient-ils sincères à Québec ? Alors ils ne l'étaient pas à Ottawa ; et ces contradictions ne peuvent s'expliquer que par le fait qu'à Québec, il était très populaire de déclarer que l'on résisterait de toutes ses forces à l'injustice que l'on avait commise vis-à-vis de la Province de Québec, pendant qu'à Ottawa le gouvernement craignait de se compromettre vis-à-vis de ses partisans dans la Province d'Ontario ; et pour cela il entrainait le gouvernement de Québec à voter contre ses propres propositions.

A Québec, les ministres du gouvernement du Canada soutenaient les ministres locaux : à Ottawa ceux de Québec soutiennent les ministres du gouvernement fédéral. Il est évident qu'ils avaient plus en vue leur propre position et la conservation du pouvoir que les intérêts de leur Province.

VOTES DES QUATRE SESSIONS,

Durant les quatre sessions du premier Parlement de Québec, il a été enregistré 44 votes ; dans le tableau qui suit nous indiquons la division sur les plus importants. Le chiffre 1 signifie que tel député a voté pour l'opposition dans le sens libéral ; 2 signifie qu'il a voté pour le ministère avec les conservateurs ; 0 veut dire absent : (—) veut dire que tel député n'était pas encore élu.

No. 1—DOUBLE MANDAT.

(*Le* 12 *Février* 1868).—M. Marchand propose la seconde lecture du Bill " pour établir des dispositions spéciales concernant l'assemblée législative de la Province de Québec. " lequel bill pourvoyait à l'abolition du double mandat et à l'exclusion de la chambre de Québec, de tous les membres de la chambre des Communes ou du Sénat. M. Chauveau propose en amendement le renvoi a six mois. Cet amendement est adopté par 39 contre 21.

No. 2—ÉLECTION DE KAMOURASKA.

(*Le* 22 *Février* 1868).—L'officier Rapporteur ayant voulu illégalement défranchiser trois paroisses de ce comté qui étaient hostiles au ministre Chapais, candidat dans ce comté, et favorables à M. C. A. P. Pelletier, candidat libéral, les électeurs se portèrent à certaines violences, et l'élection n'eut pas lieu, en sorte que ce comté ne se trouvait pas représenté dans le parlement, par la faute de l'officier rapporteur dont la conduite a été sévèrement censurée par le parlement fédéral, qui pour le punir a décidé qu'à l'avenir il n'exercerait plus la charge d'officier rapporteur. M. Marchand propose « que M. l'Orateur adresse « son warrant au greffiér de la Couronne en chancellerie pour l'émis- « sion d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans « le parlement pour le comté de Kamouraska, n'y ayant pas eu de « rapport à cette chambre de l'élection d'un membre pour le dit comté « lors de la dernière élection générale. " Le gouvernement opposa cette motion, voulant ainsi défranchiser ce comté : la motion fut négativée par 31 contre 13.

No. 3—AJOURNEMENT DE 10 JOURS.

(*Le* 5 *Février* 1869.)—La seconde session du Parlement a commencé le 20 de Janvier, et le 5 Février le gouvernement n'avait encore introduit aucune mesure et n'en avait préparé aucune, vu l'absence, du Parlement de Québec, des ministres fédéraux MM Cartier, Langevin et Chapais, le gouvernement voulant du délai pour consulter ses maîtres d'Ottawa et préparer ses mesures. M. Chauveau propose l'ajournement de la chambre du 5 au 16 Février, occasionnant ainsi une dépense considérable à la Province. Cette motion fut emportée par 41 contre 13.—Dans le même temps, cependant, il y avait 59 mesures d'introduites devant le Parlement d'Ontario par le gouvernement de cette Province.

No. 4—DOUBLE MANDAT ET INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

(*Le* 23 *Février* 1869.)—Au bill pour assurer l'indépendance du Parlement, M. Bellingham proposa en amendement : « Qu'après l'expiration « du présent Parlement aucune personne ne pourra être élue, si elle « reçoit un salaire annuel du gouvernement imperial, de celui de la « Puissance ou du gouvernement local, excepté les membres du minis- « tère de ce dernier » et M. Joly proposa en amendement à cet amende- « ment d'y ajouter. « Et qu'aucun sénateur ni aucun membre de la « chambre des Communes du Canada ne pourra être nommé Conseiller « Législatif ni élu à l'Assemblée Législative. » Voulant ainsi du coup abolir le double mandat et purger le Parlement de ces individus salariés du gouvernement, siégeant comme membres indépendants, au mépris de la morale publique. Le gouvernement cependant opposa ces amendements et déclara qu'il prendrait pour un vote de non-confiance le vote de ceux qui voteraient en faveur de ces amendements—Cette motion fut rejetée par 43 contre 13.

No. 5—CHAMBRE D'AGRICULTURE.

(*Le* 30 *Mars* 1869.)—Par un bill intitulé : « Acte concernant le Dé- « partement de l'Agriculture et des Travaux Publics » le gouvernement enlevait au peuple le droit d'élire les membres du Conseil d'Agriculture et instituait un conseil, à la nomination du gouvernement, enlevant ainsi au peuple l'un de ses priviléges. M. Bachand proposa en amendement :

« 1° Que le conseil d'agriculture sera composé de 20 membres a être pris respectivement dans chacun des vingt districts de la Province.

« 2° Lorsque dans un district il y aura une société d'agriculture de'

« district, le président de cette société sera le membre du conseil pour « ce district.

« 3° Si dans un district, il n'existe pas de société de district, les « sociétés d'agriculture de comté dans ce district éliront, chacune, à leur « assemblée générale du mois de Décembre, chaque année, une per- « sonne pour être membre du conseil ; la personne qui aura eu la ma- « jorité des sociétés de district en sa faveur sera membre du conseil.»— Cette motion fut rejetée par 29 contre 8.

No. 6—INDEMNITÉ DES MEMBRES.

(*Le* 31 *Mars* 1869.)—Durant la première session du Parlement. l'indemnité des membres avait été fixée, comme dans Ontario, à $450 par session.

Le gouvernement proposa d'augmenter l'indemnité des membres, et de la fixer à $600 par session. M. Joly propose en amendement qu'elle soit fixée à $450 au lieu de $600. Cette motion est perdue par 34 contre 16—et l'indemnité fut fixée à $600 pour chaque session dont la durée n'a pas jusqu'à présent excédé deux mois.

No. 7—INDEMNITÉ DES MEMBRES.

(*Le* 3 *Décembre* 1869.)—Le gouvernement ayant demandé que la Chambre se forme en comité pour considérer une résolution relative à l'indemnité des membres, M. Joly proposa que les mots suivants fussent substitués, à ceux de la motion : « Que cette Chambre est d'opinion qu'il « est absolument nécessaire de régler d'une manière définitive la question « de l'indemnité des membres et que cette Chambre exprime son opinion « que telle indemnité ne devrait pas excéder la somme de $450 par « session. "—Cette motion fut perdue par 31 contre 23.

No. 8—ARBITRAGE PROVINCIAL.

(*Le* 9 *Décembre* 1869.)—Le partage du surplus de $62,500,000 de la dette de l'ancienne province du Canada entre les provinces de Québec et Ontario ayant été retardé depuis l'année 1867, par la faute et négligence de la Province de Québec, ce qui laissait une incertitude dans l'état des finances qui ne permettait de faire aucune entreprise, dans l'intérêt public, M. Joly proposa qu'il fut résolu :—« Que le retard à régler le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada entre les Provinces de Québec et Ontario est préjudiciable aux intérêts de cette province.—Cette motion fut perdue par 45 contre 8.

No. 9—POLICE.

(*Le* 10 *Décembre* 1869.)—Le gouvernement local propose la seconde lecture d'un bill « pour établir un système général de police. » Ce bill pourvoyait à l'établissement d'une force de police pour toute la Province, aussi à la nomination d'un commissaire de police avec un salaire de $2000, un surintendant avec un salaire de $1200, à un salaire de $500 pour chaque sergent et de $400 à $450 pour chaque constable ou homme de police.

Le but de cette loi était de se créer du patronage en nommant ses amis aux places créées par cet acte et en mettant une force armée à sa disposition. Cette force était d'autant plus inutile que par l'acte du Parlement fédéral, 31 Vict., ch. 73, un système général de police est organisé par toute la Puissance, et que cette police est au service du gouvernement provincial comme au service du gouvernement fédéral et que l'acte de milice [section 27] pourvoit en outre, en cas de nécessité, à une force suffisante pour le maintien de la paix et du bon ordre. M. Joly proposa que la seconde lecture de ce bill fut remise à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 45 contre 8.

No. 10—FERMES MODÈLES.

(*Le* 17 *Décembre* 1869.)—Le gouvernement demande par une résolution adoptée en comité : « Une somme de $15,000 pour défrayer les « dépenses de l'enseignement agricole, en rapport avec les écoles normales. » Cette somme devait être employée à unir des fermes modèles aux écoles normales.—M. Benoit proposa qu'il fut résolu : « Que la chambre n'était pas prête à adopter un système tendant à adjoindre des fermes modèles aux écoles normales et à leur en donner la Régie. »—Cet amendement fut perdu par 41 contre 15.

No. 11—PONT DORCHESTER.

(*Le* 17 *Décembre* 1869.)—Par une résolution, No. 46 adoptée en comité, le gouvernement demande la somme de $15,000,00 pour en faire un prêt à la Compagnie du Pont Dorchester dans le comté de Québec, représenté par le premier ministre M. Chauveau. Cette compagnie était alors et depuis longtemps insolvable et incapable de payer même l'intérêt de sa dette : M. Benoit proposa en amendement « que dans l'opi- « nion de cette chambre, il est préjudiciable aux intérêts de cette Pro- « vince de prêter de l'argent pour le Pont Dorchester en la manière « requise par le gouvernement. "—Cette motion fut perdue par 30 contre 20.

No. 12—ÉDIFICES PUBLICS.

(*Le* 21 *Décembre* 1869.)—Sur la proposition du gouvernement d'approprier une somme de $80,000 pour l'érection ou l'achat de bâtisses pour les départements et pour la résidence du lieutenant gouverneur, cette somme devant, d'après les résolutions être considérées comme le tiers de celle requise pour cet objet, ce qui entrainerait une dépense de $240,000; M. Joly proposa en amendement qu'il fut résolu : « Que dans « l'état d'incertitude ou se trouvent nos finances, il n'est pas prudent « d'engager la Province dans la construction d'édifices publics dont il « est impossible de prévoir le coût. »—Cet amendement fnt perdu par 45 coutre 9.

No. 13—PONT DORCHESTER.

(*Le* 18 *Janvier* 1870.)—Un bill ayant été introduit par le gouvernement autorisant le prêt à la compagnie du Pont Dorchester à même les fonds publics de la somme de $15,000,00. M. Benoit demanda le renvoi du bill à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 36 contre 16.

No. 14—TRACÉ DU CHEMIN DE FER DU NORD A L'INTÉRIEUR.

(*Le* 16 *Décembre* 1870.)—M. Chauveau ayant demandé que la chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions relatives à l'aide à être accordé pour la construction de certaines lignes de chemins de fer, M. Joly propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés aux résolutions : « Qu'il est important que le chemin à lisses entre Québec et Montréal soit construit à une assez grande distance du fleuve pour rencontrer le but que se propose la chambre en consentant à cet octroi considérable de terres, qui est de favoriser la colonisation et que les plans et tracés du chemin soient approuvés par le gouvernement avant que les travaux soient commencés. »—Cet amendement fut rejeté par 38 contre 10.

No. 15—LICENCES.

(*Le* 17 *Décembre* 1870.)—M. Robertson demande que la chambre se forme en comité sur certaines résolutions concernant les licenses—Par ces résolutions le gouvernement qui avait déjà augmenté, par ordre en conseil, les taxes sur les procédés judiciaires, continuait son système d'augmentation de taxes sur la population pour se créer de nouveaux revenus.

M. Joly propose en amendement : « Que cette chambre est d'opi- « nion que, avant de donner son consentement à l'imposition de nou-

« velles taxes, il est désirable de chercher les moyens de réduire les dé-« penses du gouvernement civil et de la législation. »—Cette motion fut rejetée par 45 contre 9.

No. 16—TERRES DE LA COURONNE.

(*Le* 19 *Décembre* 1870.)—M. Tremblay propose : «Qu'un comité spécial « soit nommé pour s'enquérir du mode d'administration des terres de la « Couronne et de suggérer tel changement qu'il croira propre à faciliter « l'établissement des terres publiques, le dit comité ayant le pouvoir de « réquérir la présence des personnes qu'il jugera en état de fournir des « renseignements utiles et de se procurer dans les départements publics « et ailleurs les documents qui lui paraîtront indispensables à l'examen « des questions qui lui seront soumises. »—Cette motion est rejetée par 29 contre 12.

No. 17—INDÉPENDANCE DU PARLEMENT.

(*Le* 22 *Décembre* 1870.)—M. Joly demanda la seconde lecture d'un bill pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette Province. Ce bill contenait une disposition excluant de la chambre locale les ministres fédéraux. Leurs refus de prendre part à la discussion de l'arbitrage qui venait d'avoir lieu et de donner les explications qui leur furent demandées en chambre démontraient clairement les inconvénients de leur présence dans la législature locale de Québec, inconvénients qui se firent sentir dans bien d'autres cas.—Cette motion fut négativée et le bill rejeté par 38 contre 13.

No. 18—MINES D'OR.

(*Le* 22 *Décembre* 1870.)—M. Irvine propose la réception du rapport du comité sur le bill pour amender les actes d'amendement des mines d'or de 1868 et 1870. Ce bill contenait une dernière clause qui constituait un empiètement sur les droits des particuliers au profit de la compagnie DeLery.

M. Joly fit motion que le bill fut amendé en en retranchant cette dernière clause....La motion fut rejetée par 21 contre 16.

ERRATA.

A la page 4, montant des dépenses, lisez $1,584,145, au lieu de $1,831,163 ; la deuxième ligne plus bas, au lieu de $671,163, lisez $424,145.
Erreur dans le total : au lieu de $1,407,927, lisez $1,160,909.

TABLEAU des principaux votes enregistrés dans la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec, durant les quatre sessions du premier Parlement.

Dans le présent tableau, le signe 1 signifie que tel député a voté pour l'opposition, dans le sens libéral; 2 signifie qu'il a voté pour le ministère, avec les conservateurs; 0 veut dire absent; [—] veut dire que tel député n'était pas encore élu.

NOMS DES DÉPUTÉS.	No. 1. Double Mandat.—[M. Marchand.]	No. 2. Election de Kamouraska.—[M. Marchand.]	No. 3. Ajournement de 10 jours.—[M. Chauveau.]	No. 4. Double Mandat et Indépendance du Parlement.—[M. Joly.]	No. 5. Chambre d'Agriculture.—[M. Bachand.]	No. 6. Indemnité des membres.—[M. Joly.]	No. 7. Indemnité des membres.—[M. Joly.]	No. 8. Arbitrage Provincial.—[M. Joly.]	No. 9. Police.—[M. Joly.]	No. 10. Fermes modèles.—[M. Benoit.]	No. 11. Pont Dorchester.—[M. Benoit.]	No. 12. Edifices publics.—[M. Joly.]	No. 13. Pont Dorchester.—[M. Benoit.]	No. 14. Tracé du chemin de fer du Nord.—[M. Joly.]	No. 15. Licences.—[M. Joly.]	No. 16. Terres de la Couronne.—[M. Tremblay.]	No. 17. Indépendance du Parlement.—[M. Joly.]	No. 18. Mines d'or.—[M. Joly.]
Bachand, P.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Beaubien, L.	2	2	2	2	1	1	1	2	2	0	0	2	2	2	2	0	2	2
Bellingham, S.	2	0	2	2	2	2	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	2	0
Bellerose, J.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Bergevin, C.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Bessette, M. A.	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	1	2	2	2	2	1
Blais, L.	2	0	2	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0
Brigham, J. S.	1	0	2	2	0	2	2	2	0	0	0	0	2	0	2	0	2	0
Cantwell, A.	—	—	—	—	—	—	2	2	2	2	2	2	2	0	2	0	2	0
Cartier, Geo. E.	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	2	2
Carter, Edw.	2	2	2	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0
Cauchon, J.	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2
Chapais, J. C.	2	0	0	2	0	0	1	2	2	2	2	2	2	0	0	2	0	0
Chapleau J. A.	2	0	2	2	2	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	1	1
Chauveau, P. J. O.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Church, Dr.	0	2	2	2	0	2	2	2	2	2	0	2	0	2	2	0	2	2
Clément, L. C.	2	2	1	0	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	0
Coutlée, D. A.	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Craig, Dr.	2	2	2	2	0	2	2	2	2	1	1	0	0	2	2	2	2	2
Desaulniers [Maskinongé]	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	1	2	1	2	2	2	2	1
Desaulniers [St.-Maurice]	2	0	2	2	2	2	0	0	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2
Dugas, F.	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	2	2	0	0
Dunkin, C.	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2
Fortin, P.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	0
Garon, J.	1	0	2	2	2	2	0	0	0	0	0	2	1	0	2	0	0	0
Gaudet, J.	2	2	2	2	0	1	1	2	2	1	1	2	1	2	2	2	2	1
Gélinas, A.	—	—	—	—	—	—	2	2	2	2	2	0	2	0	2	0	2	0
Gendron, P. S.	2	2	2	2	0	1	1	2	2	1	1	2	1	2	2	2	2	2
Genest, B.	—	—	—	—	—	—	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0
Harwood, A. C. D.	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Hamilton, C.	2	2	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2	0
Hearn, J.	1	0	1	2	0	1	1	0	1	1	2	0	0	2	2	2	0	0
Hemming, E. J.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Irvine, G.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Joly, H. G.	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jodoin, J. B.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Laberge, Dr.	1	1	2	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2
Lafontaine, Dr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	1	1	1
Larue, Dr.	1	2	2	1	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Langevin, H. L.	2	0	0	2	0	0	0	0	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0
Lavallée, Dr.	1	0	1	2	0	2	2	2	2	1	1	2	1	1	2	1	2	1
Lecavalier, N.	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	0	2	0	2	1	2	2	1
Locke, Th.	1	0	1	0	1	2	2	2	2	2	1	2	2	0	0	0	0	0
Mailloux, E.	2	2	2	2	0	1	1	0	0	1	1	2	1	2	2	1	1	1
Marchand, J.	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mathieu, M.	2	0	0	2	0	2	2	2	2	0	0	2	2	0	2	0	2	0
Moll, Dr.	0	0	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	0	2	0
Molleur	1	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0
Ogilvie, A. W.	1	0	0	0	0	0	1	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouimet, G.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Pelletier, Dr.	1	1	2	1	0	0	1	2	2	2	1	2	1	2	2	1	1	2
Picard, J.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	0	1	2	2	2	0
Pozer, C. H.	1	1	1	1	1	1	1	2	2	0	0	0	2	2	2	1	1	1
Poupore, J.	2	2	2	2	0	2	0	0	0	2	2	2	2	0	2	0	2	0
Rhéaume, J. P.	2	0	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2
Robertson, S. G.	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ross, J.	1	2	1	2	0	0	2	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0	0
Roy, C.	—	—	—	2	0	1	2	2	2	1	2	2	2	2	0	2	0	0
Robert, V.	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	0
Senécal, L. A.	1	1	2	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Simard, G. H.	2	2	1	0	0	0	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2
Tremblay, P. A.	1	1	1	1	1	1	1	2	0	2	2	1	2	0	2	1	1	0
Thérien, C.	2	1	2	2	0	0	2	0	2	2	1	1	1	2	2	2	2	2
Verrault, P.	2	2	0	2	2	1	1	2	2	1	2	2	2	2	2	1	1	1